

SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE
3 route de Verdeil – B.P. 10023 – 79403 - Saint - Maixent –l'Ecole

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 18 novembre 2024

Le 18 novembre 2024, à 9 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC

le secrétaire de séance

Date de convocation : 6 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2024

- Nombre de mandats	260
- Nombre de mandats présents	158
- Quorum	131
- Pouvoirs	9
- Votants	167

Monsieur Jean-Claude BARICAULT, délégué de la commune de Sainte Eanne, est nommé secrétaire de séance.

Etaient Présents :

AUGE
AVON
AZAY-LE-BRULE
CHERVEUX
LA CRECHE
FRANCOIS
SAIVRES
EXIREUIL
NANTEUIL
ROMANS
St MAIXENT L'ECOLE
St MARTIN de St MAIXENT
Ste EANNE
Ste NEOMAYE
SALLES
SOUDAN
SOUVIGNE
C.C. HAUT VAL DE SEVRE
C.C. VAL DE GATINE
C.C. PARTHENAY-GATINE
C.C. MELLOIS EN POITOU

Mme Marie-Laure BOISSEL

M. Eric CUSEY

Mme Marie-Laure WATIER

M. Claude LAVAULT - M. Didier BOUTET

M. Patrick GAUTIER - Mme Maryvonne BELLECULLEE

Mme Diana OBADIA

M. Christian RIDOUARD - M. Daniel JOLLIT

Mme Maité COME

M. Michel CHANTREAU

M. Jean-Claude BARICAULT - M. Jean-Marc MAZIN

M. Francis TESSERAU

M. Christophe LECOURT

M. Jean-Marc BASTARD

M. Jean-François RENOUX

M. Jacky FAVREAU

M. Louis-Marie GUERINEAU – M. Jean François LHERMITTE

M. Philippe BLANCHET - M. Philippe CACLIN

Etaient excusés:

AUGE
AZAY-LE-BRULE
CHERVEUX
LA CRECHE
SAIVRES
NANTEUIL
AVON
SALLES
SOUDAN
Ste NEOMAYE
St MAIXENT L'ECOLE

Mme Sabrina GENAUZEAU

M. Pierre ABRIAT

M. Ludovic POISSONNET - M. Jeremy BERNARD

M. Serge GIRAUD

M. Olivier BOUTIN - M. Pascal MALIK

Mme Suzette AUZANNET

Mme Karine DEMARBRE - M. Emmanuel RIBBE

M. Jean-Marie SABOURIN

M. Nicolas PERREAU

M. Roger LARGEAUD

M. Richard GRIMAULT

St MARTIN de St MAIXENT
SOUVIGNE
C.C. VAL DE GATINE

M. Jean-Pierre GARAULT
M. Yannick MENEGUERRE - M. Daniel PERGET
Mme Corine MICOU

Arrivé en cours de séance : Didier JOLLET

Pouvoirs :

M. Serge GIRAUD à Marie-Laure WATIER
M. Richard GRIMAULT à Mme Maïté COME

Ordre du jour

Compétence générale

1. Adoption du PV du comité du 24 septembre 2024
2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau
3. DM travaux en régie

Compétence déchets

4. DM travaux en régie

Débat d'orientations budgétaires

Questions diverses

COMPETENCE GENERALE

1. Adoption du PV du comité du 24 septembre 2024

Délibération N° 1-18-11-2024-C- 64 - COMPETENCE GENERALE - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 24 SEPTEMBRE 2024

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 24 septembre 2024.

Aucune modification n'étant apportée, M. le Président soumet l'approbation dudit procès-verbal au vote.

Décision des membres du Comité Syndical :

Votants 167 - Pour : 167 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau

Délibération N°02 – 18-11-2024 - C - 65 - COMPETENCE GENERALE - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Comme l'impose la réglementation, il doit être rendu compte à chaque séance des délégations que le comité syndical a attribuées au Président et au bureau le 15 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité du compte rendu des délégations ci-après :

Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°7 – 15.09.2020. C25 du 15 septembre 2020

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Contrat	Collecte DASRI	Dr CIURESCU Camelia 79500 MELLE	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	Mme RAIMBEAULT 79100 THOUARS	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	Haiko tattoo 79200 PARTHENAY	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	SCM Cabinet infirmier 79170 BRIOUX sur BOUTONNE	1 an	Tarif CDPS

Compte rendu des délégations au bureau en vertu de la délibération n° 8.15.09.2020 C26 du 15 septembre 2020

CESSION BIENS A TITRE ONEREUX

Type de bien	Immatriculation	Budget	Service Utilisateur	N° d'inventaire	Date Acquisiti	Valeur achat	Amorti	Vnc	Prix de vente minimal	ht/net
epareuse bomfort et son lamier	X	31301	Déchetteries	740	16/02/2004	7 300,00 €	OUI	0,00 €	3 000,00 €	net
débroussailleuse autoportée		31301	Déchetteries	627	16/07/2015	315,83 €	OUI	0,00 €	50,00 €	HT
groupe électrogène		31301	Déchetteries	101	31/12/1995	680,26 €	OUI	0,00 €	150,00 €	HT
laveur haute pression thermique		31301	om / sel / dechet	591	07/03/2014	3 187,60 €	OUI	0,00 €	40,00 €	HT
tondeuse tractée	X	31301	centre valo / dechetterie	359	04/06/2004	1 169,69 €	OUI	0,00 €	80,00 €	HT
remorque benne alu	X	31301	dechetterie	460	05/05/2008	59 106,52 €	OUI	0,00 €	20 000,00 €	HT
camion polybenne 19 T BX 177 QJ	X	31301	dechetterie	526 526-1	05/12/2011 05/10/2021	95 453,82 € 15 203,01 €	OUI NON	0 6 080,01 €	20 000,00 €	HT
Poste semi automatique	cpt 6063	31301	dechetterie	" -	25/10/2005	868,60 €	OUI	0,00 €	200,00 €	HT

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 167 - Pour : 167 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de Didier JOLLET

3. Décision Modificative : ajustements de fin d'année

Délibération N° 3-18-11-2024 – C – 66 - COMPETENCE PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Président demande au comité syndical d'autoriser les ajustements budgétaires suivants

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Matériel informatique	21838	017	1 300,00 €	
			1 300,00 €	1 300,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Virement de section fonctionnement	2805	040	1 300,00 €	
			1 300,00 €	1 300,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Opération d'ordre	6811	042	1 300,00 €	
			1 300,00 €	1 300,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Produits des services	706888	70	1 300,00 €	
			1 300,00 €	1 300,00 €

Le comité syndical, après délibération,
 ACCEPTE les modifications budgétaires présentées
 AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 232 - Pour : 232 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMPETENCE DECHETS

4. Décision Modificative : travaux en régie et ajustements

Délibération N° 4-18-11-2024-C-67 - COMPETENCE DECHETS – DECISION MODIFICATIVE N°1-2024

M. le Président demande au comité syndical d'autoriser les ajustements budgétaires suivants

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Installations générales, aménagements	2135	040	28 000,00 €	
Réhabilitation déchetterie	2135	201	-11 500,00 €	
Matériels et travaux divers	2135	213	-15 000,00 €	
			1 500,00 €	1 500,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Opérations d'ordre de transfert	28135	040	1 500,00 €	
			1 500,00 €	1 500,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Opération d'ordre de transfert entre sections	6811	042	1 500,00 €	
Charges a caractère général	6063	011	26 500,00 €	
			28 000,00 €	28 000,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Immobilisation corporelles /Opération d'ordre	722	042	28 000,00 €	
			28 000,00 €	28 000,00 €

Le comité syndical, après délibération,
 ACCEPTE les modifications budgétaires présentées
 AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. le Président rappelle le contexte : depuis le 1^{er} janvier, il est imposé aux collectivités de trouver une solution pour traiter les déchets verts des ménages. Le SMC a donc amplifié sa politique de distribution de composteurs.

Par ailleurs, le PLPDMA fixe les attentes de réduction des déchets pour la collectivité. Ce document s'accompagne de mesures pour modifier les comportements des consommateurs et les volumes des déchets à traiter.

Le document de synthèse reprend les éléments concernant les ressources humaines. Le SMC poursuit l'évolution pour 2025 par :

- l'attribution des chèques déjeuner
- la refonte de l'organisation et l'aménagement du temps de travail
- le maintien des participations pour les contrats labellisés d'assurance santé, et au contrat collectif de prévoyance
- la reconduction et le réexamen du rifseep
- l'organisation des services (optimisation des tournées et des matériels notamment)
- la lutte contre l'absentéisme

M. JOLLIT demande si l'augmentation de la CNRACL a été prévue ?

Mme LARTHOMA précise que cette augmentation n'est pas votée par l'Etat à l'heure actuelle. Si elle se confirme, elle pourrait se monter à 23 000 € pour le SMC selon les informations disponibles à ce jour. Cette augmentation sera rajoutée au budget quand le mode de calcul sera connu de façon certaine.

Les orientations 2025, pour les compétences du budget principal, sont les suivantes :

- rivières gemapi : poursuite des travaux prévus dans le CTMA
- aire couverte : petits travaux d'entretien
- gendarmerie : étude sur la rénovation possible des logements les plus anciens
- administration générale : travail sur les risques psychosociaux

Les orientations 2025 pour le budget déchets vont dépendre des variations imposées à la collectivité, par les structures auxquelles le SMC adhère :

- SMITED :
 - o Le TVME augmente et on ne connaît pas les quantités à traiter.
 - o La fermeture du site de La Loge provoque un surcoût induit d'enfouissement des Ordures Ménagères Résiduelles
 - o Les tarifs du SMITED ne sont qu'une projection, car ses tarifs ne seront votés qu'au mois de décembre. M. MORICHON a récapitulé les coûts sur plusieurs années pour montrer l'évolution.
 - o La nouvelle usine de traitement du SMITED est en démarrage et les réglages sont en cours.
 - o M. CUSEY a donc demandé de partir sur l'estimation haute de 225 € la tonne (soit une augmentation de 17.75%, environ 300 000 € de plus que 2024).
- UNITRI : La tarification devrait passer de 263 € la tonne à 265 € la tonne.

Le SMC souhaite faire au mieux dans la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes.

- Etude pour adapter les horaires aux utilisateurs et mise à niveau des déchetteries environ 100 000 €
- Etude sur les tournées : taille des véhicules, travail des agents, optimisation pour économiser le carburant.

M. GUERINEAU demande si la collecte automatisée est également étudiée ?

M. CUSEY répond que tout sera pris en compte.

Il reprend les améliorations de tonnages réalisées : de 160 kg / hab / an en 2018, à 142 kg / hab / an en 2023, les prévisions sont de 135 kg / hab / an pour 2024 et l'objectif est de passer à 120 kg / hab / an dans deux ans.

Il ne minimise pas l'importance des ressources humaines dans ce secteur.

En parallèle les prix de reprise des matériaux ont largement baissé, ce qui a une incidence sur les recettes.

Pour finir, il présente donc un budget en augmentation de 1.5 %, avec un pari sur le maintien du prix du carburant.

M. LHERMITTE souhaite réagir à cette présentation. A la suite de l'augmentation de 20 % pour l'année 2024, une nouvelle augmentation est impensable. Il lui paraît difficile de présenter une augmentation à la tonne en communauté de communes.

Il explique que le secteur de la communauté de communes de Parthenay Gâtine est scindé en deux parties : le premier est géré en direct par la communauté de communes, et le deuxième est géré par le SMC.

Si le premier secteur arrive à équilibrer son budget et ne présente pas d'augmentation, il ne voit pas pourquoi le deuxième secteur ne pourrait pas le faire, sachant que les deux secteurs ont les mêmes contraintes.

On n'est sans doute pas plus mauvais sur le secteur SMC que sur le secteur CCPG. Il lui semble donc que l'objectif prioritaire est de rester au même niveau que l'an dernier, d'autant plus que les excédents de cette année seront repris.

M. CUSEY indique que l'année n'est pas terminée, et que l'on ne sait pas si des excédents seront à reprendre. Dans le pire des cas, malgré les augmentations du SMITED, l'augmentation SMC ne serait que de 1.5 %.

M. JOLLET précise que l'augmentation du SMITED à elle seule, dépasse l'excédent antérieur reporté de fonctionnement 2023.

M. JOLLIT intervient : l'augmentation doit être la moins importante possible pour les communautés de communes et nulle si réalisable.

Par ailleurs M. JOLLIT remarque que depuis 1977, l'Etat vote son budget en déficit, tout parti politique confondu. Il est dommage qu'il ne s'astreigne pas aux mêmes contraintes imposées aux collectivités.

M. CUSEY reprend : la modification du FCTVA et la mise en place de la filière REP PMCB vont également avoir un impact sur les recettes de la collectivité. Le taux d'endettement peut également dépendre de l'Etat : en prenant l'exemple de la gendarmerie, le SMC a contractualisé un emprunt en lieu et place de l'Etat qui lui a transféré sa compétence, mais on parle bien du taux d'endettement de la collectivité.

Départ de D. JOLLIT

M. FAVREAU remarque que les habitants ne sont pas d'accord au départ, mais qu'ils s'adaptent par la suite.

M. LHERMITTE et M. GUERINEAU auraient des questions sur la répartition des collectes par collectivités. Mais ils préfèrent étudier la question avec MM. CUSEY et MORICHON au préalable.

M. CUSEY rappelle que le SMC a passé un partenariat avec les deux communautés de communes adhérentes pour l'achat de composteurs. Ils souhaitent également avoir du matériel performant. (politique de prévention et d'entretien du matériel).

Le SMC suit avec attention l'étude sur la compétence déchets : agrandissement, dissolution, réorganisation. Tous les scénarios sont estimés.

M. CUSEY indique qu'il n'a pas forcément apprécié l'article paru dans la presse, indiquant que l'avenir du SMC était incertain.

M. LHERMITTE rappelle qu'il a un devoir de transparence pour les élus communautaires et qu'il n'a fait que présenter le rendu partiel de l'étude. Il a évoqué les trois hypothèses devant la presse, qui a toute liberté dans la rédaction de l'article.

M. CUSEY admet la nécessité de présenter les éléments de l'étude en conseil communautaire, mais s'indigne des conséquences de l'article et comprend le ressenti des agents qui apprennent dans la presse que leur avenir est incertain.

M. LHERMITTE indique qu'il n'est pas responsable de la retranscription de la presse, et que l'avenir des agents des communautés adhérentes est aussi incertain que celui des agents du SMC.

Mme COME ajoute que les élus ont également des devoirs par rapport aux agents de la collectivité qu'ils gèrent, et que chacun doit bien peser ses mots.

M. FAVREAU constate que le titre est très accrocheur.

Délibération N° 05-18-11-2024-C-68- COMPETENCE GENERALE – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un document a été adressé aux membres de l'assemblée délibérante avec la convocation.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical du S.M.C prennent acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu le 18 novembre 2024.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 232 - Pour : 232 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Appel à projet : broyeur

M. GUERINEAU demande quelles sont les actions mises en place suite à l'appel à projet : où en est l'achat du broyeur ?

La réponse suite à cet appel à projet a été long à obtenir, l'ouverture de poste du maître composteur a été faite et le recrutement vient d'être finalisé. L'organisation reste à définir lorsque le maître composteur sera en poste, et l'achat du broyeur sera réalisé à ce moment-là.

Périodicité des collectes

M. TESSERAU pose la question de la périodicité de collecte des poubelles : en ce qui concerne la poubelle jaune, une périodicité de 15 jours paraît sur évaluée. Des gains pourraient-ils se révéler en passant une fois par mois par exemple ?

M. MORICHON indique que le SMC est contraint par la réglementation : le passage en C0.5 (tous les 15 jours) est une dérogation par rapport à la norme de collecte toutes les semaines. Cette dérogation est soumise à autorisation préfectorale et des services d'hygiène. Elle impose des contraintes de salubrité publique. Aucune dérogation pour une collecte par mois n'a donc été acceptée pour le moment.

La seule adaptation possible est la collecte au volume ou à la levée. Ces types de collecte s'organisent en fonction des besoins des usagers, et non par fixation de jours par la collectivité.

Mise en place des filières REP :

M. RENOUX demande comment se passe la mise en place des filières REP pour les déchetteries ?

M. CUSEY indique que c'est une ineptie de conserver les quatre déchetteries, mais il compte sur l'étude pour les optimiser ainsi que les tournées.

Plus de questions diverses

Fin de réunion à 11 h 00.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le 3 décembre 2024.

Le prochain comité aura lieu le 10 décembre 2024.

Le Président
Eric CUSEY



Le secrétaire de séance
Monsieur Jean-Claude BARICAULT

Annexe 1 : tableau des votants

Réunion du comité du 18 novembre 2024

NOM	Délégué	nombre de voix adm	pouvoir	nb voix déchéés	nb voix rivières
BARICAULT Jeu-Claude	STE EANNE	1			
BASTARD Jean Marc	SOUDAN	1			
BELLECULLEE Maryvonne	EXIREUIL	1			
BLANCHET Philippe	CC DU MELLOIS	8			8
BOISSEL Marie Laure	AUGE	2			
BOUTET Didier	FRANCOIS	1			
CACLIN Philippe	CC DU MELLOIS	8			8
CHANTREAU Michel	ST MARTIN DE ST MAIXENT	1			
COME Maïté	ST MAIXENT L'ECOLE	6	6		
CUSEY Eric	AZAY LE BRULE	1			
FAVREAU Jacky	CC VAL DE GATINE	12		3	
GAUTIER Patrick	EXIREUIL	1			
GIRAUD Serge	LA CRECHE				
GRIMAUTL Richard	ST MAIXENT L'ECOLE				
GUERINEAU Louis-Marie	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
JOLLET Didier	CC HAUT VAL DE SEVRE	65		13	13
JOLLIT Daniel	ROMANS	1			
LAVAUULT Claude	FRANCOIS	1			
LECOURT Christophe	SALLES	1			
LHERMITTE Jean-François	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
MAZIN Jean-Marc	STE EANNE	1			
OBADIA Diana	NANTEUIL	1			
RENOUX Jean-François	CC HAUT VAL DE SEVRE	65		13	13
RIDOUARD Christian	ROMANS	1			
TESSEREAU Francis	STE NEOMAYE	1			
WATIER Marie Laure	LA CRECHE	3	3		
	TOTAL	223	9	39	42
	TOTAL DELEGUES PRESENTS	24		5	4
Pour mémoire					
QUORUM VOIX		131		22	22
QUORUM NB DELEGUES		22		4	3